

Document Technique d'Application

Référence Avis Technique **12/17-1759_V2**

Annule et remplace l'Avis Technique 12/17-1759_V1

Projet

Procédé de revêtement de sol à pose particulière à usage bâtiment

Floor covering with specific installation, designed for building

Liberty Clic 55

Relevant de la norme

NF EN 14041

Titulaire :

Société Udirev
Z.I du Coudray
8 rue Nicolas Copernic
FR 93600 AULNAY SOUS BOIS

Tél. : 01 45 91 66 37
Fax : 01 48 65 55 03
Internet : www.udirev.com

Groupe Spécialisé n° 12

Revêtements de sol et produits connexes

Publié le



Commission chargée de formuler des Avis Techniques et Documents Techniques d'Application

(arrêté du 21 mars 2012)

Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Internet : www.ccfat.fr

Le Groupe Spécialisé n° 12 « Revêtements de Sol et Produits Connexes » de la Commission chargée de formuler des Avis Techniques a examiné, le 21 Janvier 2020, le procédé « LIBERTY CLIC 55 » présenté par la Société UDIREV. Il a formulé sur ce procédé le Document Technique d'Application ci-après. Ce Document Technique d'Application annule et remplace le Document Technique d'Application 12/17-1759_V1. Le Document Technique d'Application est formulé pour les utilisations en France européenne.

1. Définition succincte

1.1 Description succincte

Lames et dalles de revêtement de sol plastique manufacturées à assemblage par rainures et languettes destinées à la pose libre avec collage localisé dans les conditions décrites dans le Dossier Technique.

Les lames et dalles sont assemblées entre elles par clipsage.

Dimensions nominales utiles :

- Lames : 1212,7 mm X 171,2 mm ;
- Dalles : 602,9 mm X 298,1 mm.

Epaisseur totale : 5 mm.

Epaisseur de la couche de surface : 0.55 mm.

Masse surfacique nominale : 9000 g/m².

1.2 Identification

La dénomination commerciale exclusive, le coloris, les dimensions et un repère correspondant à la date de fabrication (numéro d'article) figurent sur les emballages.

1.3 Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n°305/2011, les produits LIBERTY CLIC 55 fait l'objet d'une déclarations des performances (DdP) établies par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041.

Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

2. AVIS

2.1 Domaine d'emploi accepté

Locaux intérieurs en travaux neufs ou en rénovation dans les conditions de mise en œuvre précisées, relevant de la « Notice sur le classement UPEC des locaux » en vigueur, et ayant au plus le classement ci-après :

Support	Pose libre
	LIBERTY CLIC 55
Support à base de liant hydraulique neuf ou existant	U3 P3 E2 C2
Support en bois ou en panneaux dérivés du bois neuf ou existant	U3 P3 E1 C2
Support chape fluide à base de sulfate de calcium neuf ou existant	
Support existant adhérent (sans changement d'affectation du local) : • Ancien carrelage • Ancien revêtement PVC compact collé en plein (*) • Anciennes dalles semi-flexibles amiantées ou non • Ancien revêtement de sol coulé à base de résine • Ancienne peinture de sol	U3 P3 E2 C2
(*) A l'exclusion des zones exposées au soleil (à proximité des baies vitrées et des puits de lumière).	

Sont exclus les escaliers et les locaux classés E2 qui sont soumis à une exigence d'hygiène particulière tels que les locaux alimentaires et certains locaux hospitaliers.

La pose sur ancien parquet flottant ou collé, la pose sur plancher chauffant rafraichissant ainsi que la pose sur plancher rayonnant électrique sont exclues.

La pose sur plusieurs couches d'anciens revêtements existants est exclue.

2.2 Appréciation sur le système

2.2.1 Satisfaction aux lois et règlement en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

Réaction au feu

Le revêtement de sol LIBERTY CLIC 55 fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 n° 2017/070 délivré par le CRET en date du 2 juin 2017, indiquant un classement B_{fl}-s1 valable en pose libre et collée sur support panneau de particules de bois non ignifugé de masse volumique ≥ 510 kg/m³ et sur support fibro-ciment classé A2_{fl}-s1 ou A1_{fl} de masse volumique ≥ 1350 kg/m³.

Travaux en présence d'amiante

L'ensemble des travaux de mise en œuvre des revêtements sur ancien support contenant de l'amiante (reconnaissance comprise) relève du strict respect de la réglementation en vigueur.

Données environnementales

Le procédé LIBERTY CLIC 55 ne dispose d'aucune déclaration environnementale (DE) et ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi des produits.

Aspects sanitaires

Le présent avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent avis. Le titulaire du présent avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Le procédé fait l'objet de Fiches de Données de Sécurité (FDS). L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

Les produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

2.2.2 Durabilité - Entretien

Les classements de l'article 2.1 ci-avant signifient, dans les conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité de l'ordre d'une dizaine d'années. Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux » en vigueur.

Les méthodes préconisées pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

2.2.3 Fabrication et contrôles

Cet Avis est formulé en prenant en compte les contrôles et modes de vérification de fabrication décrits dans le Dossier Technique Etabli par le Demandeur (DTED).

2.2.4 Mise en œuvre

La mise en œuvre est réalisée par une entreprise qualifiée dans la pose des revêtements de sol.

La mise en œuvre est admise sur support neuf et support existant après dépose de l'ancien revêtement.

Elle est également admise sur revêtement de sol PVC adhérent sans envers mousse (hors zones exposées au soleil), sur dalle semi-flexible amiantée ou non, sur revêtement résine, carrelage ou peinture de sol adhérents, dès lors que pas plus de 10% de la surface n'est détériorée.

Les dispositions générales relatives aux supports neufs sont celles décrites dans la norme NF DTU 53.2 ; celles relatives aux sols existants ou aux supports remis à nu sont identiques à celles décrites dans le Cahier 3635_V2 du CSTB, complétées par les articles 5.32 et 5.33 du Dossier Technique.

Dans tous les cas, l'exigence de planéité est de 5 mm sous la règle des 2 m et sans désaffleurer ; dans le cas contraire, la réalisation d'un enduit de sol adapté est requise.

Le revêtement sera fractionné tous les 100 m² ou tous les 10 ml. Au droit des zones exposées au soleil, les lames ou dalles sont collées localement (cf. article 6.2 du Dossier Technique). Un jeu de dilatation de 8 mm doit être aménagé en périphérie et au droit de tout obstacle ainsi qu'au droit des joints de fractionnement.

Le traitement des joints de dilatation, de fractionnement, des seuils et arrêts et le raccordement aux revêtements adjacents est réalisé avec des profilés (cf. dispositions décrites dans les articles 5.14, 6.32 et 6.33 du Dossier Technique).

Dès lors, la pose ne présente pas de difficulté particulière.

L'entreprise doit toutefois être avertie des spécificités liées au mode de pose.

Elle doit en particulier veiller, en ce qui concerne le support, au respect des exigences de :

- propreté (les poussières ou pollutions résiduelles sont susceptibles de ressuer dans les joints entre lames),
- planéité (les bosses, dénivelés, discontinuités de pente peuvent conduire à des risques de désaffleurer et générer un encrassement au droit des joints entre lames et des difficultés d'entretien),
- siccité.

L'entreprise au recours, pour une même surface, à des lames issues d'un même lot de production afin de limiter les écarts de géométrie des clipsages.

Dans les locaux classés E2 ainsi que sur chape à base de sulfate de calcium et sur supports en bois ou panneaux dérivés du bois, un calfatage des rives est réalisé en remplissant le jeu de dilatation à l'aide du mastic préconisé (cf. article 6.31 du Dossier Technique).

Cas particulier de la mise en œuvre sur les dalles amiantées

Dans ce cas, dès lors que les travaux nécessitent la reconnaissance, la reprise ou la dépose totale ou partielles des dalles, la mise en œuvre exige le respect de la réglementation en vigueur concernant les travaux en présence de produits ou matériaux contenant de l'amiante.

2.3 Prescription Techniques

2.31 Cas de la pose sur un ancien revêtement de sol combustible conservé

Le titulaire de l'Avis Technique doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire agréé permettant d'apprécier le classement de réaction au feu possible sur ancien revêtement.

Le Maître d'œuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu du système à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

2.32 Eléments du dossier de consultation

Cf. norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol PVC collés ».

Conformément à la réglementation en vigueur, il appartient au Maître d'ouvrage de produire les informations et les documents relatifs à la présence d'amiante.

L'entreprise devra également être informée du type et de l'état du support.

En outre, dans le cas de la pose sur dalles en vinyle amiante, il devra faire procéder à un diagnostic préalable de l'état du support afin de déterminer la nécessité ou non de dépose partielle ou totale du revêtement existant, par exemple conformément au Cahier du CSTB 3635_V2 et à la réglementation en vigueur.

Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.33 Missions incombant l'entreprise de revêtement de sol

Outre les exigences de la norme NF DTU 53.2 partie 2, il appartient à l'entreprise de veiller au respect des dispositions suivantes.

Cas général

Dans tous les cas, quel que soit le support, il appartient à l'entreprise de prévoir une intervention sur site, 24 heures au moins et 48 heures au plus après la mise en œuvre, pour procéder au repositionnement éventuel du revêtement.

Cas particulier des travaux sur dalles vinyle amiante

Dans le cas particulier de la mise en œuvre sur dalles en vinyle amiante existantes, il appartient à l'entreprise de revêtement de sol de respecter la réglementation en vigueur à ce sujet qui précède, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

2.34 Cas particulier d'un support humide ou susceptible d'être exposé à des reprises ou remontées d'humidité

Il appartient au maître d'œuvre de préciser les supports humides ou exposés à des reprises ou remontées d'humidité.

Ce type de support nécessite la mise en œuvre préalable d'une des solutions de protection contre l'humidité définies au § 5.13.

Cette solution devra être prévue dans les Documents particuliers du marché (DPM).

2.35 Conditions de température

Lorsque les conditions du chantier le nécessitent, il appartient au Maître d'ouvrage de prévoir et mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer un apport de chauffage permettant de satisfaire l'exigence de température requise pour le stockage et la mise en œuvre du revêtement : minimum +10°C pour le support et +15°C à 25°C pour l'atmosphère.

Contrôle de la température ambiante des locaux

L'entreprise est tenue de vérifier la température des locaux afin de respecter l'exigence de température de +15°C à +25°C pour le stockage et la pose du revêtement.

2.36 Mise en œuvre sur chape fluide à base de sulfate de calcium

Les dispositions de mise en œuvre sont celles décrites dans l'Avis Technique en cours de validité de la chape. En outre, préalablement à la pose du revêtement, la réalisation d'un enduit de sol adapté faisant l'objet d'un certificat QB avec le classement P3 en cours de validité est requise, après ponçage fin, conformément à son certificat et le cas au CPT 3634_V2 « Exécution des enduits de sol – travaux neufs » ou au CPT 3635_V2 « Exécution des enduits de sol – Rénovation » ;

Ces travaux devront être inscrits dans les pièces de marché au lot Revêtement de sol.

2.37 Support en rénovation

Il est de la responsabilité du Maître d'œuvre de faire réaliser une étude préalable de reconnaissance du sol existant pour déterminer à minima la planéité, les zones de l'ancien sol à conserver ou à déposer, de repérer les fissures et les joints de fractionnement qui doivent être traités, de déterminer la nature du support.

2.38 Pose sur ancien revêtement

Sur plancher chauffant, la pose sur ancien revêtement n'est possible que si la résistance thermique cumulée du complexe, LIBERTY CLIC 55 posé libre avec collage localisé sur l'ancien revêtement est inférieure à 0.15 m².K/W.

Le risque de surconsommation d'énergie dans ces locaux ne peut être exclus.

En rénovation, la pose sur ancien sol souple en lés n'est admise que dans le cas d'une seule couche d'ancien revêtement.

2.39 Joint de dilatation

Le maître d'œuvre devra définir la nature et le traitement de profilé de recouvrement du joint de dilatation.

2.310 Planéité

Il appartient au maître d'œuvre et à l'entreprise de prévoir la mise en œuvre des dispositions prévues pour le rattrapage de la planéité lorsque les écarts relevés excèdent les limites admises.

2.311 Fissures

Dans le cas d'une largeur de fissure supérieure à 0.8 mm ou de fissure avec désaffleurement, une étude doit être réalisée par un bureau d'études spécialisé pour analyser le comportement du support porteur et rétablir sa continuité.

2.312 Entretien

Le choix du matériel d'entretien devra être fait conformément aux prescriptions de la Société UDIREV (cf. article 8 du Dossier Technique) tout en prenant en compte les charges admissibles dans le local.

2.313 Assistance technique

La Société UDIREV est tenue d'apporter son assistance technique sur chantier sur demande de l'entreprise.

2.314 Suivi et maîtrise de la qualité de fabrication des lots de produits

La Société UDIREV est tenue :

- de s'assurer du contrôle de l'épaisseur de la couche d'usure par le fabricant ;
- de procéder, à minima annuellement, à une revue du cahier des charges de fabrication contractuel avec l'usine sous-traitante ainsi que de s'assurer du respect des exigences et des dispositions relatives à la fabrication et au contrôle du produit prévues dans ce cahier des charges ;

- de mettre en place et d'assurer, par ses propres moyens ou par l'intermédiaire d'un laboratoire tierce partie, la vérification de façon périodique (par exemple de type statistique) des caractéristiques des lots de produits livrés.

Conclusions

Appréciation globale

L'utilisation du procédé pour le domaine d'emploi accepté (cf. paragraphe 2.1), est appréciée favorablement.

Validité

A compter de la date de publication présente en première page et jusqu'au 30/04/2025.

Pour le Groupe Spécialisé n° 12
Le Président



3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

3.1 Portée du présent DTA

Il s'agit de la révision identique du Document Technique d'Application 12/17-1759_V1 visant le procédé LIBERTY CLIC 55.

3.2 Travaux en présence de matériaux contenant de l'amiante

Le présent Avis est formulé par le Groupe Spécialisé n° 12 en tenant compte de la réglementation en vigueur au jour de la formulation de l'Avis concernant les travaux en présence de produits ou matériaux contenant de l'amiante. Cette réglementation étant susceptible d'évoluer au cours de la durée de validité du présent Document Technique d'Application, l'attention du Maître d'œuvre et/ou du Maître d'ouvrage et/ou de l'entreprise est attirée sur la nécessité de respecter la réglementation en vigueur au moment des travaux.

3.3 Jeu périphérique et fractionnement du revêtement

L'attention de l'entreprise de pose est attirée sur le risque de soulèvement des extrémités des lames/dalles chaque fois que le largeur minimal de jeu périphérique et/ou les dimensions maximales de fractionnement du revêtement ne sont pas respectées.

3.4 Température du local en service

Le Maître d'ouvrage est informé que, plus particulièrement pour des surfaces de fractionnement importantes, une variation de température dans le local après la pose au-delà de la limite d'amplitude prescrite peut entraîner une dilatation des lames avec un risque de rupture localisée de l'assemblage.

3.5 Limite de planéité du support

Le Maître d'ouvrage est informé que le non-respect des préconisations de planéité du support décrites dans le dossier technique peut induire un risque de désassemblage localisé des lames et des désafleurs.

3.6 Mise en œuvre au droit des zones ensoleillées admises

L'attention du Maître d'ouvrage est attirée sur la nécessité de respecter les dispositions de collage localisé et de jeu périphérique définies dans le Dossier Technique dans le cas de la pose du revêtement dans les zones exposées à l'ensoleillement admises.

3.7 Mise en œuvre au droit des seuils de portes

L'attention du Maître d'ouvrage est attirée sur la nécessité de réaliser chaque fois que nécessaire, un détalonnage suffisant des bas de portes afin d'éviter les risques d'éventuels désordres liés au frottement à la surface du revêtement et pour permettre la ventilation du local.

3.8 Utilisation de mobilier à roulettes

L'attention du Maître d'ouvrage est attirée sur le fait que l'emploi de mobilier équipé de roulettes autres que du type W comme décrit dans la norme NF EN 12529 est proscrit.

3.9 Configuration de pose

Le présent Document Technique d'Application ne vise que la pose directe du revêtement sur le support ; il ne vise pas la pose sur sous-couche acoustique ou désolidarisation.

Le Rapporteur du Groupe Spécialisé n°12



Dossier Technique établi par le demandeur

A. Description

1. Principe et Domaine d'emploi

1.1 Principe

Procédé de revêtement de sol en PVC en lames et dalles à assemblage par emboîtement destiné à la pose libre, avec collage localisé dans les conditions précisées à l'article 6.2.

1.2 Domaine d'emploi

Locaux intérieurs en travaux neufs ou en rénovation dans les conditions de mise en œuvre précisées, relevant de la « Notice sur le classement UPEC des locaux » en vigueur, et ayant au plus le classement ci-après :

	Pose libre LIBERTY CLIC 55
Support à base de liant hydraulique neuf ou existant	U3 P3 E2 C2
Support en bois ou en panneaux dérivés du bois neuf ou existant	U3 P3 E1 C2
Support chape fluide à base de sulfate de calcium neuf ou existant	
Support existant adhérent (sans changement d'affectation du local) : • Ancien carrelage • Ancien revêtement PVC compact collé en plein (*) • Anciennes dalles semi-flexibles amiantées ou non • Ancien revêtement de sol coulé à base de résine • Ancienne peinture de sol	U3 P3 E2 C2
(*) A l'exclusion des zones exposées au soleil (à proximité des baies vitrées et des puits de lumière).	

Sont exclus les escaliers et les locaux classés E2 qui sont soumis à une exigence d'hygiène particulière tels que les locaux alimentaires et certains locaux hospitaliers.

La pose sur ancien parquet flottant ou collé, la pose sur plancher chauffant rafraichissant ainsi que la pose sur plancher rayonnant électrique sont exclues.

La pose sur plusieurs couches d'anciens revêtements existants est exclue.

2. Définition qualitative et quantitative

2.1 Revêtement de sol

2.11 Type et structure

Désignation commerciale	Distributeur
LIBERTY CLIC 55	Société UDIREV F – Aulnay-sous-Bois

Revêtement de sol en PVC (EN ISO 10582) fabriqué par calandrage / pressage et présenté en lames et en dalles. Il est composé par :

- une couche d'usure transparente non chargée (revêtue d'une couche de finition PUR) ;
- une couche décor imprimée ;
- deux couches intercalaires calandrées croisées ;
- deux couches d'envers calandrées croisées.

Le système d'emboîtement est assuré par clic traditionnel (languettes/rainures) sur le grand côté et par clic « 5G » par pression (languettes/rainures) sur le petit côté du revêtement pour assurer un emboîtement parfait.

2.12 Caractéristiques spécifiées par le fabricant

2.121 Caractéristiques géométriques et pondérales

Cf. Tableau 1 en fin de Dossier Technique.

2.122 Autres caractéristiques d'identification et d'aptitude

Cf. Tableau 1 en fin de Dossier Technique.

2.2 Produits associés

2.21 Mastic de traitement des rives, seuils et pénétrations

Désignation commerciale	Distributeur
OTTOSEAL S51	Société OTTOCHEMIE

3. Présentation - Étiquetage

3.1 Aspect

La surface présente un léger grain de surface en rapport avec le dessin et a un aspect semi-brillant.

3.2 Coloris et dessins

La gamme actuelle répartie en 2 décors (bois pour les lames et pierre pour les dalles) comprend 28 coloris (d'autres coloris pourront être ajoutés).

3.3 Identification

Les emballages comportent le nom et le type ; ce qui vaut, de la part du fabricant, engagement de conformité à la description et aux caractéristiques ci-dessus (cf. article 2.2).

La désignation commerciale, le coloris, les dimensions et un repère correspondant à la date de fabrication (n° article) figurent sur l'emballage.

4. Fabrication - Contrôles

4.1 Fabrication

La fabrication a lieu dans une usine pour le compte de la société UDIREV, sur la base d'un cahier des charges contractuel incluant les spécifications techniques des produits. L'unité de production est certifiée ISO 9001 et fait l'objet d'une revue annuelle du cahier des charges et des modalités de réalisation et de contrôle du produit.

4.2 Contrôles

Des contrôles internes sont réalisés par l'usine à la réception des matières premières, sur les conditions et paramètres de fabrication ainsi que sur les produits finis conformément aux dispositions du cahier des charges. Les résultats de ces contrôles sont fournis à la Sté. UDIREV pour chaque livraison.

Un suivi statistique à minima biannuel des caractéristiques de résistance au poinçonnement et de stabilité dimensionnelle à la chaleur est réalisé par le laboratoire de l'usine et/ou par un laboratoire tierce partie. Les résultats sont transmis à la Sté. UDIREV.

5. Supports admis et préparation des supports

5.1 Supports neufs à base de liants hydrauliques ou de sulfate de calcium

5.11 Nomenclature des supports

Les supports à base de liant hydraulique admis sont ceux décrits dans l'article 5 de la norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol PVC collés », y compris les planchers chauffants exécutés conformément aux

normes NF DTU 65.14 partie 2 et NF P 52-303 (réf. DTU 65.7) et respectant la réglementation thermique en vigueur.

Sont également admises les chapes fluides à base de ciment ou à base de sulfate de calcium, faisant l'objet d'un Avis Technique ou DTA favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

La pose sur plancher rayonnant électrique (PRE) et la pose sur plancher chauffant/rafraîchissant sont exclues.

5.12 Exigences relatives aux supports neufs

Les exigences relatives aux supports sont celles décrites dans la norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol PVC collés » (article 6.1) ou dans l'Avis technique ou DTA de la chape dans le cas d'une chape fluide ; complétés, modifiés ou précisés comme suit.

5.121 Généralités

Le support devra être propre, sec et plan, solide, à niveau, sans crevasses, sans contamination de graisse, d'huile ou de produit chimique et soigneusement dépoussiéré (par aspiration).

La reconnaissance du support sera réalisée conformément aux dispositions de la norme NF DTU 53.2 (article 6.1.4) afin de contrôler :

- le taux d'humidité
- la présence de microfissures et fissures
- la cohésion de surface
- la porosité
- la planéité
- la cure

Tous ces points devront être conformes aux exigences de la norme NF DTU 53.2 et à celles du e-cahier du CSTB n°3634_V2 « Exécution des enduits de préparation de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol - Travaux neufs » ou à l'Avis Technique ou DTA selon le cas.

Dans le cas d'une chape fluide à base de sulfate de calcium, les exigences relatives au support seront celles prescrites par l'Avis Technique ou DTA de la chape.

5.122 Planéité

Aucune flèche ne doit être supérieure à 5 mm sous la règle de 2 m et 2 mm sous le réglet de 0,20 m.

5.123 Siccité

Le taux maximal d'humidité résiduelle dans le support, contrôlé à la bombe à carbure à partir d'une profondeur de 4 centimètres devra être inférieur à 4,5% pour les supports à base de liant hydraulique.

Dans le cas d'une chape fluide à base de sulfate de calcium, le taux maximal d'humidité résiduelle devra être inférieur à 0,5%.

5.13 Dispositions relatives aux risques de remontée d'humidité

Si le revêtement de sol PVC est susceptible d'être exposé à des remontées d'humidité, une des solutions ci-dessous est à prévoir en accord avec les Documents Particuliers du Marché (DPM) pour assurer la protection de l'ouvrage conformément à la norme NF DTU 53.2 (article 6.1.3.1) :

- une chape désolidarisée (chape rapportée) assurant la fonction d'une barrière anticapillaire en dessous et en périphérie avec une finition de surface lisse, fine et régulière (conformément à la norme NF DTU 26.2) ;
 - ou la pose du revêtement sur une barrière adhérente pour sol sur support humide ou exposé à des reprises d'humidité (bénéficiant d'un Avis Technique favorable). En dallage, cette solution n'est envisageable que sur un dallage armé conforme à la norme NF P 11- 213 (DTU 13.3) ;
- La pose du revêtement sur sous-couche d'interposition n'est pas admise.

5.14 Travaux de préparation

Les travaux préparatoires sont ceux décrits dans la norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol PVC collés » (article 6.2) ou dans l'Avis Technique (pour une chape fluide), complétés, modifiés ou précisés comme suit.

La pose directe sur le support est possible si les exigences relatives au support décrites à l'article 5.12 sont respectées.

Dans le cas contraire, un enduit de sol adapté et son primaire associé, faisant l'objet d'un certificat QB en cours de validité avec classement P3, sera appliqué conformément aux dispositions du e-cahier du CSTB n°3634_V2 « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtement de sol - Travaux neufs ».

Les dispositions ci-dessous permettront d'assurer un bon comportement du support :

Préparation mécanique

Le support devra être débarrassé de tous dépôts, déchets, traces de peinture, pellicules et parfaitement dépoussiérés.

Procéder à un ponçage ou grenailage en fonction de l'état du support.

Traitement des fissures :

Les fissures devront être traitées préalablement à la mise en œuvre :

- microfissures et fissures de largeur inférieure à 0,3 mm : un enduit de sol avec son primaire associé sera appliqué.
- fissures de largeur comprise entre 0,3 et 0,8 mm feront l'objet d'un repiquage conformément à la norme NF DTU 53.2 (article 6.2.1.3).
- fissures d'ouvertures > 0,8 mm et/ou avec désaffleure : elles devront faire l'objet d'une étude par un bureau d'étude spécialisé pour vérifier la stabilité du support et rétablir sa continuité.

Traitement des joints de retrait et de construction :

Les joints de retrait et de construction seront traités conformément aux dispositions de la norme NF DTU 53.2 (article 6.2.1.5) lorsque ceux-ci ont une ouverture > 4 mm.

Traitement des joints de dilatation :

Les joints de dilatation seront traités par un couvre joint de dilatation. Le couvre joint sera fixé en surépaisseur sur le revêtement par un adhésif.

5.2 Supports neufs à base de bois

5.21 Nomenclature des supports

Les supports admis sont ceux décrits dans l'article 5 de la norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol PVC collés », complétés, modifiés ou précisés comme suit :

- Planchers en bois ou panneaux à base de bois sur solivage, sur lambourdes, de doublage ou flottants, conformément à la norme NF P 63-203-1 (DTU 51.3).

5.22 Exigences relatives aux supports

5.221 Généralités

Le support devra être propre, plan, solide, à niveau, sans désaffleure, sans ouverture de joints, sans contamination de graisse, d'huile ou de produit chimique et soigneusement dépoussiéré (par aspiration).

La reconnaissance du support sera réalisée conformément aux dispositions de la norme NF DTU 53.2 (article 6.1.4) afin de contrôler :

- la planéité
- les joints entre éléments
- l'arase

Tous ces points devront être conformes aux exigences de la norme NF P 63-203-1 (DTU 51.3) et à celles du e-cahier du CSTB n°3634_V2 « Exécution des enduits de préparation de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol - Travaux neufs ».

5.222 Planéité

Aucune flèche ne doit être supérieure à 5 mm sous la règle de 2 m.

5.23 Travaux de préparation

La pose directe sur le support est possible si les exigences relatives au support décrites à l'article 5.22 sont respectées.

Dans le cas contraire, un enduit de sol adapté et son primaire associé, faisant l'objet d'un certificat QB en cours de validité avec classement P3 et visant l'application sur support bois, sera appliqué conformément aux dispositions du e-cahier du CSTB n°3634_V2 « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtement de sol - Travaux neufs ».

5.3 Supports revêtus en rénovation

5.31 Nomenclature des supports

Les supports admis sont les suivants :

- supports revêtus d'un ancien revêtement résilient PVC compact adhérent (vinyle compact homogène ou hétérogène) collé en plein ;
- supports revêtus de carrelage adhérent ;
- supports revêtus d'un sol coulé à base de résine de synthèse adhérent ;
- supports revêtus de dalles vinyles semi-flexibles amiantées ou non ;
- supports à base de liant hydraulique (tels que décrit à l'article 5.11) après dépose de l'ancien revêtement et conservation de l'enduit de sol ;
- supports à base de bois (tels que décrit à l'article 5.21) après dépose de l'ancien revêtement ;
- anciens parquets cloués sur lambourdes, conformément à la norme NF DTU 51.1 ;
- anciennes peintures de sol adhérentes.

Les parquets flottants ou collés ainsi que les supports revêtus de plusieurs couches d'anciens revêtements sont exclus ; l'ensemble des revêtements sera déposé dans ce dernier cas.

La pose dans les locaux avec zones exposées à l'ensoleillement (baies vitrées, puits de lumière) est exclue sur ancien revêtement PVC compact collé en plein.

5.32 Exigences relatives aux supports

Les travaux de réhabilitation sur support revêtu se feront après une étude préalable de la reconnaissance de ces supports conformément aux dispositions du e-cahier du CSTB n°3635_V2 « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtement de sol - Rénovation ». Les exigences relatives aux supports sont celles indiquées dans ce même e-cahier du CSTB 3635_V2.

Tous les supports à réhabiliter devront être convenablement préparés afin de garantir des conditions de pose optimales du revêtement de sol. En particulier, le support devra être propre, sec et plan, solide, à niveau, sans crevasses, sans contamination de graisse, d'huile ou de produit chimique et soigneusement dépoussiéré (par aspiration).

La pose directe sera alors possible sans traitement des joints et des désaffleurements de l'ancien revêtement conservé, dans les limites indiquées à l'article 5.33.

Lorsque l'étude de l'état du support montrera la nécessité de mise en œuvre d'un enduit de sol intérieur (avec son primaire associé), celui-ci devra bénéficier d'un certificat QB en cours de validité avec classement P au moins égal à celui du local considéré, et visant l'application sur le support prévu.

5.33 Travaux de préparation

Les travaux de réhabilitation des supports revêtu seront réalisés conformément aux dispositions générales du e-cahier du CSTB n°3635_V2 « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtement de sol - Rénovation », précisées ou complétées comme suit.

5.331 Ancien revêtement de sol résilient

Seule la pose sur les anciens revêtements suivants est acceptée :

- vinyles compacts (homogènes EN ISO 10581 et hétérogènes EN ISO 10582) ;
- carreaux semi-flexibles à base de PVC (EN ISO 10595).

Les anciens revêtements de sol ci-après sont exclus et devront être préalablement déposés : revêtements de sol textiles, vinyles ayant une couche acoustique, vinyles expansés à relief, linoléum avec ou sans mousse, caoutchouc avec ou sans mousse, et tout revêtement avec sous-couche.

L'étude de l'état du support indiquera s'il faut conserver le sol existant avec des réparations localisées (collage des dalles non abîmées et/ou rebouchage des dalles manquantes ou déposées avec un enduit de sol adapté et son primaire associé).

Si l'étude montre que plus de 10% de la surface à recouvrir présente des défauts (revêtement manquant, non adhérent ou abîmé) dans un même local ; alors l'ensemble du revêtement sera déposé et le sol préparé conformément aux dispositions de l'article 5.336.

La pose directe sera possible si :

- les désaffleurements sont < 1 mm
- et les ouvertures de joints sont < 2 mm

Dans le cas contraire, il conviendra de déposer la partie concernée et d'appliquer localement un enduit de sol adapté (et son primaire associé) suivi d'un ponçage et dépoussiérage par aspiration mécanique.

Dans tous les cas, le support sera dépoussiéré par aspiration, suivi d'un lessivage et d'un rinçage de l'ensemble de la surface à réhabiliter.

Résistance Thermique de l'ancien revêtement

Sur plancher chauffant, les anciens revêtements admis dans la nomenclature ci-dessus ne pourront être conservés que si la résistance thermique cumulée du complexe LIBERTY CLIC 55 posé libre avec collage localisé sur l'ancien revêtement est inférieure à 0.15 m². K/W et, dans le cas d'une ancienne résine ou d'un ancien sol PVC, si l'épaisseur de l'ancien revêtement est inférieure à 3 mm. Le calcul de la résistance thermique cumulée devra tenir compte de la résistance thermique du LIBERTY CLIC 55, de la résistance thermique de l'ancien revêtement et, enfin, de celle de la lame d'air induite par la pose libre qui est estimée de façon conventionnelle à 0,02 m². K/W.

5.332 La validation du calcul devra être demandée à la société UDIREV.Ancien carrelage

L'étude de l'état du support indiquera s'il faut appliquer un enduit de sol sur la totalité de la surface ou uniquement sur les joints entre carreaux.

Si l'étude montre que plus de 10% de la surface à recouvrir présente des défauts (revêtement manquant, non adhérent ou abîmé) dans un même local ; alors l'ensemble du revêtement sera déposé et le sol préparé conformément aux dispositions de l'article 5.336.

La pose directe sera possible si :

- les désaffleurements sont ≤ 1 mm

- la profondeur des joints est ≤ 2 mm
- et les ouvertures de joint sont ≤ 5 mm

Dans le cas contraire, il conviendra d'appliquer sur la zone concernée un enduit de nivellement adapté (et son primaire associé) visant la mise en œuvre sur carrelage suivi d'un ponçage et d'un dépoussiérage par aspiration.

Dans tous les cas, le support sera brossé, décapé et rincé afin d'éliminer une éventuelle pellicule résultant des entretiens antérieurs. Le ponçage et le grenaillage de l'ancien carrelage n'est pas nécessaire.

5.333 Ancien revêtement en résine coulé

L'étude de l'état du support indiquera s'il faut conserver le sol existant avec des réparations localisées (revêtement manquant).

Si l'étude montre que plus de 10% de la surface à recouvrir présente des défauts (revêtement manquant, non adhérent ou abîmé) dans un même local ; alors l'ensemble du revêtement sera déposé et le sol préparé conformément aux dispositions de l'article 5.336.

La pose directe sera possible si :

- l'épaisseur du revêtement est supérieure à 2 mm.

Dans le cas contraire, le revêtement sera déposé et un enduit de sol adapté (avec son primaire associé) sera appliqué.

Les réparations localisées (rebouchage du revêtement manquant) seront réalisées avec un produit de même nature et de même dureté que le revêtement existant.

Le support sera dépoussiéré par aspiration sur l'ensemble de la surface à réhabiliter.

5.334 Dalles vinyles amiantes

L'ensemble des interventions, la reconnaissance, la conservation ou la dépose totale ou partielle de l'ancien ouvrage devra être réalisé dans le strict respect de la réglementation en vigueur qui précise entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

Si l'étude montre que plus de 10% de la surface à recouvrir présente des défauts (revêtement manquant, non adhérent ou abîmé) dans un même local ; alors l'ensemble du revêtement sera déposé par une entreprise spécialisée.

La pose directe sera possible si :

- les désaffleurements sont < 1 mm
- et les ouvertures de joints sont < 2 mm.

Le support sera dépoussiéré par aspiration, suivi d'un lessivage et d'un rinçage de l'ensemble de la surface à réhabiliter. Le ponçage du support n'est pas autorisé.

5.335 Peintures de sol

L'étude de l'état du support indiquera s'il faut conserver le sol existant avec des réparations localisées (peinture manquante).

Si l'étude montre que plus de 10% de la surface à recouvrir présente des défauts (peinture manquante, non adhérente, écaillée ou cloquée) dans un même local ; alors l'ensemble du revêtement sera déposé et le sol préparé conformément aux dispositions de l'article 5.336.

5.336 Anciens supports à base de liant hydraulique

Après dépose du revêtement existant, l'étude de l'état du support indiquera la présence d'un enduit de sol et s'il peut être conservé avec des réparations localisées.

Si l'étude montre que plus de 10% de la surface est non adhérente dans un même local ; alors l'enduit de sol sera déposé de l'ensemble de la surface et le support préparé conformément aux dispositions du e-cahier du CSTB n°3635_V2 « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtement de sol - Rénovation ».

La pose directe sera possible après :

- élimination des résidus et sillons de colle
- dépose et le rebouchage des parties abîmées ou mal adhérentes avec un enduit de sol adaptés (et son primaire associé)
- remise en conformité de la planéité du support
- vérification que la largeur des fissures est ≤ 1 mm

Dans le cas contraire, il conviendra d'appliquer un enduit de sol adapté (et son primaire associé) sur l'ensemble du local à recouvrir.

Le support sera dépoussiéré par aspiration sur l'ensemble de la surface à réhabiliter.

Cas des supports exposés aux reprises d'humidité

Après dépose du revêtement existant et afin de protéger le nouveau revêtement contre un éventuel risque de remontée d'humidité par le support, le recours à l'une des solutions techniques préconisées à l'article 5.13 sera nécessaire, préalablement à la mise en œuvre du revêtement.

5.337 Anciens supports à base de bois

Seule la pose sur les supports suivants est admise :

- planchers en bois ou panneaux à base de bois conformes à la norme NF P63-203 (réf. DTU 51.3) ;
- anciens parquets à lames clouées conforme à la norme NF DTU 51.1 après mise en œuvre d'un enduit de sol.

Les parquets collés et les planchers en bois ou parquets cloués sur vide sanitaire ou dallage ainsi que les parquets flottants ne sont pas visés.

L'étude de l'état du support indiquera en particulier les dispositions à prendre pour maintenir l'aération de la sous face du plancher en procédant, le cas échéant, à des aménagements conformément au e-cahier du CSTB n°3635_V2 « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtement de sol – Rénovation ».

La pose directe sera possible si :

- les désaffleurements sont ≤ 1 mm
Dans le cas contraire, il conviendra d'effectuer un ponçage léger suivi d'un dépoussiérage par aspiration.
- et les ouvertures entre lames sont ≤ 3 mm.
Dans le cas contraire, il conviendra d'appliquer localement un enduit de sol fibré adapté visant l'emploi sur support à base de bois, suivi d'un ponçage et dépoussiérage par aspiration.

Dans tous les cas, le support sera dépoussiéré par aspiration sur l'ensemble de la surface à réhabiliter. Le ponçage des traitements de surface (vernis, cires) n'est pas nécessaire.

5.4 Cas particulier des chapes fluides à base de sulfate de calcium

Dans le cas d'une chape fluide à base de sulfate de calcium, les exigences sont celles décrites dans le Document Technique d'Application de la chape ainsi que dans le Cahier des Prescriptions Techniques 3578_V2 « Chapes fluides à base de sulfate de calcium ».

Dans tous les cas sur ce type de support, un enduit de sol adapté, faisant l'objet d'un certificat QB avec classement P3 en cours de validité sera réalisé, après ponçage fin, conformément à son certificat et selon le cas au CPT 3634_V2 « Exécution des enduits de sol – Travaux neufs » ou au CPT 3635_V2 « Exécution des enduits de sol – Rénovation », préalablement à la pose du revêtement.

5.5 Planchers chauffants

Le revêtement peut être posé sur des planchers chauffants (conformément à l'article 6.1.3.2 de la norme NF DTU 53.2 P1-1) si la température du sol ne dépasse pas 27°C.

Le chauffage par le sol devra être éteint 24h avant l'installation du revêtement et sera rallumé progressivement par tranche de 5°C au plus tôt 24h après l'installation.

La pose sur plancher rayonnant électrique et sur plancher chauffant/rafraîchissant est exclue.

6. Mise en œuvre

6.1 Conditions préalables à la pose

6.11 Réception du revêtement

Lors de la réception du revêtement, une vérification des références et numéros de lot sera nécessaire pour s'assurer que le produit correspond à la commande.

La pose se fera en mélangeant plusieurs boîtes d'un même lot pour éviter des écarts de coloris.

6.12 Stockage

Les boîtes seront entreposées horizontalement et fermées sur une surface plane et propre dans un local clos et aéré entre +15 et +25°C durant les 48 heures précédant la pose.

6.13 Condition de pose

Durant la mise en œuvre du revêtement, la température minimale sera :

- entre +10°C et +25°C pour le support ;
- entre +15°C et +25°C pour les conditions atmosphériques.

6.14 Calepinage et disposition des dalles/lames

La disposition des dalles/lames doit répondre aux règles définies à l'article 6.3.2 de la norme NF DTU 53.2.

L'étude d'implantation des dalles/lames se fera de la façon suivante :

- les rangées de dalles/lames seront parallèles à la longueur du local à revêtir et/ou au mur de la fenêtre principale.
- l'axe de démarrage sera tracé en divisant la largeur de la pièce par la largeur d'une dalle/lame. Cet axe permettra de positionner la 1^{ère}

rangée de dalles/lames. La largeur de la 1^{ère} et dernière rangée devra être supérieure à 5 cm. Dans le cas contraire, il conviendra de décaler l'axe de démarrage.

- la longueur d'une dalle/lame ne peut être inférieure à 30 cm.
- si la 1^{ère} rangée commence avec une largeur de dalle/lame entière, les languettes présentes en périphérie seront enlevées.

Jeu périphérique

Le revêtement de sol devra être installé avec un jeu périphérique de 8 mm entre le bord du revêtement et le mur et autour des éléments fixes dans la pièce.

Ne jamais laisser les languettes ou rainures sur les lames en périphérie, celles-ci ne doivent pas être prise en compte dans le jeu périphérique.

Fractionnement des surfaces

Pour les surfaces de taille supérieure à 100 m² et ayant une dimension supérieure à 10 m, un joint de fractionnement adapté de 16 mm devra être créé au milieu de la pièce et tous les 100 m².

6.2 Pose du revêtement

Avant de mettre en place les dalles/lames, vérifier qu'elles ne présentent pas de défaut et que la rainure et la languette sont exemptes de saleté et non abîmées.

Le démarrage de la mise en œuvre se fera dans le coin gauche du local à revêtir (conformément aux dispositions de l'article 6.14), puis en reculant par rapport à la 1^{ère} rangée.

L'emboîtement des dalles/lames se fera par rotation angulaire à 25° en inclinant vers le bas sur le grand côté et par pression verticale sur le petit côté.

L'alignement des joints pourront se faire de deux façons :

- joints décalés à répétition toutes les 2 ou 3 rangées en décalant la rangée suivante de 35 cm (2 largeurs de lame) ;
- joints décalés perdus en utilisant la chute de la rangée précédente.

Dans tous les cas, la longueur minimale d'une dalle/lames ne pourra être inférieure à 30 cm.

La découpe d'une dalle/lame se fera par report à l'aide d'un cutter à lame droite sécable de la façon suivante :

- tourner de 180° la dalle/lame à découper (couche d'usure au-dessus) et la placer juste en dessous de la dernière dalle/lame posée ;
- tracer une ligne repère par rapport à l'extrémité de la dernière dalle/lame ;
- faire un ou plusieurs passages avec le cutter sur la couche d'usure ;
- plier la dalle/lame pour la casser ;
- éliminer les bavures.

Les languettes devront toujours être enlevées lorsque la dalle/lame arrivera en périphérie.

Pour les découpes irrégulières, faire la découpe avec un cutter ou une scie sauteuse (avec une lame adaptée) après avoir tracé la forme à couper et avoir légèrement chauffée la lame avec un décapeur thermique.

Cas particulier de la pose dans les zones exposées à l'ensoleillement (derrière les baies vitrées ou sous les puits de lumière)

Dans les zones exposées à l'ensoleillement (derrière les baies vitrées, sous les puits de lumière), les dalles/lames seront collées localement avec une des colles polyuréthannes bi-composants ci-dessous, appliquée selon les préconisations du fabricant.

Désignation commerciale	Distributeur
KR 430	Société UZIN
BOSTIK PU 456	Société BOSTIK

6.3 Traitement des points singuliers

6.3.1 Traitement des rives

Dans les locaux classés E1, le revêtement sera découpé au droit des rives sans traitement particulier tout en prenant soin de conserver le jeu périphérique (cf. article 6.14).

Dans les locaux classés E2 ainsi que pour la pose sur support à base de bois ou sur chape à base de sulfate de calcium, le revêtement sera découpé au droit des rives en respectant le jeu périphérique, puis celui-ci sera calfaté avec le mastic ci-dessous afin de parfaire la finition (voir Figure 1).

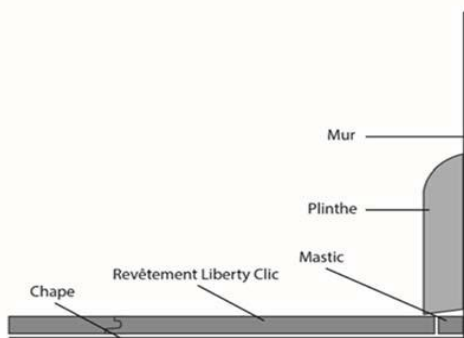


Figure 1 – Traitement des rives en locaux classés E2

Dans les deux cas, une plinthe rapportée (en bois ou en PVC) pourra recouvrir par légère pression le joint après calfatage.

Cas particulier d'un support amianté

Sur ce type de support, un fond de joint adapté (type réf. OTTOCORD Pe-B2 avec un diamètre de 8 mm de la société OTTOCHEMIE) sera utilisé.

Le fond de joint sera préalablement refendu en deux pour obtenir une épaisseur de 4 mm et sera mis en place au fond du jeu ménagé en périphérie du local.

La partie arrondie sera au contact du support (cela permettra d'empêcher le mastic d'entrer au contact avec le support amianté). L'espace restant sera ensuite rempli au moyen du mastic préconisé (voir Figure 2).

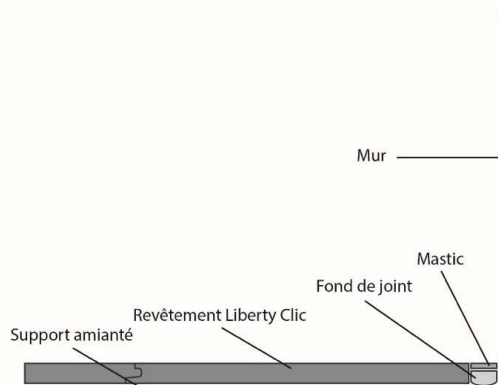


Figure 2 – Traitement des rives sur support amianté

6.32 Raccordement aux seuils, joints de fractionnement et revêtements adjacents

Le raccordement aux seuils et revêtements adjacents sera assuré par la mise en place d'une barre de seuil adaptée par recouvrement. Elle sera maintenue par fixation invisible (par collage ou vissage). Dans les locaux classés E2 ainsi que pour la pose sur support à base de bois ou sur chape à base de sulfate de calcium, la jonction entre revêtements sera préalablement calfatée avec le mastic préconisé à l'article 6.31.

Cas particulier d'un support amianté

Dans le cas d'une mise en œuvre sur dalles vinyles amiantées, aucun percement ne pourra être envisagé ; une barre de seuil adhésive ou à fixation invisible sera utilisée.

6.33 Traitement des pénétrations et pieds d'huissieries

Autour des pénétrations (ex : passage de tuyauteries) et pieds d'huissieries, le revêtement sera découpé et le jeu sera protégé avec des caches adaptés ou calfaté avec le mastic préconisé à l'article 6.31 afin de parfaire la finition.

Cas particulier d'un support amianté

Sur ce type de support, un fond de joint adapté (type réf. OTTOCORD Pe-B2 avec un diamètre de 8 mm de la société OTTOCHEMIE) sera utilisé. Le fond de joint sera préalablement refendu en deux pour obtenir une épaisseur de 4 mm et sera mis en place au fond du jeu ménagé aux pieds des huisseries, au droit des seuils et au droit des pénétrations. La partie arrondie sera au contact du support (cela permettra d'empêcher le mastic d'entrer au contact avec le support amianté).

L'espace restant sera ensuite rempli au moyen du mastic préconisé.

7. Livraison et Mise en service

L'ouvrage sera livré conformément aux dispositions de l'article 7 de la norme NF DTU 53.2 en prenant en compte qu'il pourra être ouvert au trafic dès l'achèvement des travaux (pas de délai de mise en service).

Dans le cas particulier d'un collage localisé dans les zones exposées à l'ensoleillement, la mise en service aura lieu 24 h après l'achèvement des travaux.

Une attention particulière sera apportée lors de l'agencement du mobilier afin de ne pas endommager le revêtement (avec une protection adéquate).

Aucun élément ne doit être fixé au revêtement afin de permettre la dilatation de celui-ci.

Les limites de charges statiques et sollicitations du niveau P3 sont celles définies dans le e-cahier du CSTB « Notice sur le classement UPEC des locaux » en vigueur. L'utilisation de protections adaptées en matière plastique ou en feutre est recommandée.

Dans le cas d'un plancher chauffant, la remise en chauffe s'effectuera progressivement sur 48h après l'installation du revêtement.

8. Entretien - Utilisation

8.1 Aménagement des accès extérieurs

Afin de faciliter l'entretien, il sera nécessaire de placer aux accès extérieurs des dispositifs combinés de grilles gratte-pieds et tapis essuie-pieds de dimensions appropriées pour limiter le transfert des particules solides et abrasives (boue, gravillons) et de l'humidité dans les zones les plus exposées et sollicitées.

8.2 Entretien

La durabilité et la bonne conservation d'aspect du revêtement sont liées à un entretien régulier adapté aux conditions d'usage.

Il est nécessaire de veiller au respect des préconisations d'entretien mises à disposition par le fabricant du revêtement.

Le revêtement recoit en usine un traitement de surface polyuréthane destiné à faciliter l'entretien et limiter l'utilisation des produits d'entretien. Les produits préconisés sont les suivants :

Désignation commerciale	Distributeur
Nettoyant intensif R	Société Dr SCHUTZ
Nettoyant R1000	
Nettoyant PU	

Les méthodes d'entretien mécanique et à grandes eaux (type auto-laveuse) seront proscrites.

Les flaques d'eau, les taches et les liquides renversés devront être essuyés dès que possible.

Dans tous les cas, se reporter à la notice d'entretien diffusée par la Sté. UDIREV pour les usages définis.

Entretien initial

L'entretien initial devra être réalisé par dépoussiérage (aspiration) puis par balayage humide (avec détergent neutre « Nettoyant PU » pour les sols PVC). Le balayage humide sera effectué jusqu'à ce que l'eau de lavage soit claire.

Entretien journalier

En fonction du trafic, l'entretien journalier est réalisé par dépoussiérage (aspiration) ou par balayage humide (avec détergent neutre pour les sols PVC).

Entretien périodique

En fonction de l'encrassement, le dépoussiérage (par aspiration ou par balai à franges) sera suivi d'un lavage avec un détergent neutre tout en respectant les préconisations du fabricant des produits d'entretien (taux de dilution, méthode d'application, fréquence).

Dans le cas des supports classés E2, un nettoyage par monobrosse (disque rouge) avec un détergent neutre pulvérisé pourra être effectué en utilisant le moins d'eau possible.

8.3 Produits à proscrire

- L'utilisation d'éléments en caoutchouc noir (roulettes, piétements, tapis, ...) est à exclure ; les antioxydants migrant d'une façon indélébile dans tous les revêtements de sol en PVC.
- Les chaises dépourvues de roulettes Type W comme décrit dans la norme EN 1259.
- Produits chimiques à base de solvant ou de chlore (par exemple : cétone, acétone).
- Cire, Vernis ou Détergents à base d'huile.

- Tampon à récurer ou disque de monobrosse abrasifs (disque vert, brun ou noir).

9. Assistance technique

L'assistance technique de la société UDIREV est à la disposition des entreprises ayant besoin d'être assistées, notamment lors du démarrage des chantiers.

10. Surveillance - Maintenance - Réparation

L'exploitant doit surveiller régulièrement la bonne tenue apparente de l'ouvrage et signaler sans délais les éventuelles anomalies qui pourraient entraîner des risques sur la pérennité de l'ouvrage.

Le cas échéant, l'analyse technique permettra de déterminer si l'anomalie relève de l'usure normale due au trafic et à l'utilisation des locaux, pour que des dispositions soient prises pour une réparation rapide.

B. Résultats expérimentaux

Réaction au feu

Cf. Article 2.21 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

Aptitude à l'emploi

- Solidité des coloris à la lumière
- Longueur / largeur / rectitude / équerrage des lames
- Epaisseur totale
- Epaisseur de couche d'usure
- Masse surfacique totale
- Poinçonnement statique rémanent
- Stabilité dimensionnelle et incurvation à la chaleur

(Rapport d'essai du CENTEXBEL n° 80243 du 21/09/2011)

- Comportement sous la chaise à roulettes (roulettes double bandage jumelées type H) avec vérification du système d'assemblage après essai.

(Rapport d'essai du CSTB n°R2EM-RES-16.26063415 du 30/08/2016)

- Comportement sous l'action d'un pied de meuble (P0 / 100 kg).
- Essai fonctionnel de stabilité dimensionnelle et incurvation à la chaleur entre 10 °C et 40 °C sur maquette d'ouvrage grand format.
- Essai fonctionnel de stabilité dimensionnelle et incurvation sur maquette de revêtement posé avec exposition répétée à un cycle de température de 23 °C à 70 °C par rayonnement (simulation de gradient thermique).
- Essai de résistance de l'assemblage en traction (Annexe technique – référentiel QB26).

(Rapport d'essai du CSTB n°R2EM-RES-17.26067811 du 18/09/2017)

- Essai de résistance au poinçonnement et de stabilité dimensionnelle à la chaleur.

(Rapport d'essai du CSTB n° R2EM-RES-18-26073692 du 09/03/2018)

- Résistance thermique

(Rapport d'essai du laboratoire UNIVERSITEIT GENT n°09-541 du 19/08/2009)

B. Références

C1. Données Environnementales (*)

Le revêtement LIBERTY CLIC 55 ne fait pas l'objet d'une Déclaration Environnementale (DE). Ils ne peuvent donc revendiquer aucune performance environnementale particulière.

Les données issues des DE ont notamment pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les procédés visés sont susceptibles d'être intégrés.

C2. Autres références

- Début de la fabrication industrielle et des premiers chantiers : décembre 2014
- Surfaces réalisées en France : 982 000 m²

Tableau du Dossier Technique

Tableau 1 – Caractéristiques géométriques, pondérales et autres caractéristiques d'aptitude

Caractéristiques	Méthodes d'essais	LIBERTY CLIC 55
Identification		
Dimensions utiles - Lames (mm)	EN ISO 24342	171,2 x 1 212,7
Equerrage et rectitude des dalles - Coté ≤ 400 mm - Coté > 400 mm		≤ 0,25 mm ≤ 0,35 mm
Épaisseur totale - Valeurs nominales (mm) - Valeurs individuelles à la moyenne (mm)		5,00 (+0,13 -0,10) (±0,15)
Masse surfacique (g/m²)	EN ISO 23997	9 000 (+13% -10%)
Épaisseur couche d'usure (mm)	EN ISO 24340	0,55 (+13% -10%)
Épaisseur couches d'envers (mm)		4,45 mm
Stabilité et cohésion		
Stabilité dimensionnelle à la chaleur (%)	EN ISO 23999	≤ 0,15
Incurvation à la chaleur (mm)		≤ 1
Variation dimensionnelle maximale sur la largeur d'une lame (mm)		< 0,26
Solidité des coloris (degré)	EN ISO 105-B02	≥ 6
Caractéristiques mécaniques		
Poinçonnement rémanent à 150 min (mm)	EN ISO 24343 - P1	≤ 0,10
Groupe d'abrasion	EN 660-2	T
Résistance à l'assemblage (kN/m)	Annexe technique Référentiel QB26	≥ 2,3
Action d'une chaise à roulettes	EN ISO 425	Aucun désordre
Résistance thermique (m².K/W)	ISO 8302	< 0,02
Propension à l'accumulation des charges électrostatiques (kV)	EN 1815	< 2 (antistatique)